

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2020.

Le conseil municipal **au complet**, sous la présidence de Sandrine ROUX, s'est réuni le jeudi 08 octobre 2020, à 20h30 dans la nouvelle salle des associations située dans la cour de l'abbaye.

Voici les différents points à l'ordre du jour :

### **1) Délégations consenties au maire par le conseil municipal avec limites chiffrées.**

Ces délégations avec limites chiffrées permettent au maire de la commune de prendre des décisions sans pour autant réunir le conseil municipal.

Il y a deux limites chiffrées pour ces délégations qui sont liées à :

- 1- Actions menées en justice : limite à **1 000€**.
- 2- Dommages accidents : limite à **10 000€**.

Vote : 11 pour

### **2) CDG Assurance statutaire**

Pour les communes de moins de 2000 habitants, un appel d'offre a été fait par le centre de gestion pour le choix de l'assurance sur les risques statutaires.

C'est l'assurance SOFAXIS CNP qui a été retenue pour une durée de 4 ans, ses tarifs étant les meilleurs :

Pour les agents titulaires affiliés CNRACL : tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à 4.86%,

Pour les titulaires IRCANTEC : tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 1.05 %

La participation de la commune s'élève à 20€ brut par mois par agent pour un temps complet.

Vote : 11 pour

### **3) Délégués CLECT**

La CLECT est la Commission Locale des Evaluations des Charges Transférées. Les délégués qui y siègeront, pourront voter des transferts de compétences et de charges, soit de la communauté de communes à la commune, soit l'inverse.

Déléguée principale : Sandrine ROUX

Déléguée suppléante : Annie PAGE.

Vote : 11 pour

### **4) Délégués SPANC**

Le SPANC est le Service Public d'Assainissement Non Collectif, les agents du SPANC s'occupent principalement du contrôle de l'existant de fosses septiques, mais conseillent aussi pour du neuf.

Délégué principal : Julien VIZADE

Délégué suppléant : Romain BAYOUT.

Vote : 11 pour

### **5) Participation financière au fonctionnement de l'école privée « la présentation »**

La commune de Chanteuges n'ayant pas d'école, doit donner une participation aux écoles où vont ses enfants. Une convention est en place avec les écoles de Langeac, publique ou privée, et, elle est revotée chaque année.

La commune accueillante donne ses tarifs et la commune de Chanteuges paie. Pour l'année 2019/2020 les tarifs sont les suivants :

- Pour la maternelle : **1446,97€** par enfant (plus de personnel)
- Pour l'élémentaire : **1005,76€** par enfant.

Pour l'Ecole Privée : un coût global de **16 286,69€** sera versé à l'école, cela concerne 5 enfants de maternelle et 9 enfants de primaire.

Vote : 11 pour

### **6) Poste de rédacteur principal 2<sup>nd</sup> classe temps non complet 29h**

Notre secrétaire, rédactrice depuis 5ans, peut être promue au poste de rédacteur principal 2<sup>nd</sup> classe : De ce fait cela nécessite la création de ce poste. il sera mis en place à compter du 15 octobre 2020.

Vote : 11 pour

### **7) DM sur BP CNE**

Des Décisions Modificatives sur différents chapitres sont prévues :

- Des frais annexes de fin de crédit, sont à rajouter pour une somme de **337,36 €**.
- Une somme de **6 643 €** est à prévoir pour le réajustement des frais de personnel pour la fin de l'année.

Vote : 11 pour

**8) Validation des devis pour les travaux de construction de la terrasse arrière de la mairie et demande de subvention en rapport**

Le choix de la terrasse s'est tourné vers l'entreprise « Valentin » à Langeac qui construira et posera une terrasse en douglas avec par-vue, pour un budget global de **16 068,37€**. Cette terrasse permettra un accès sur l'extérieur pour les deux logements au-dessus de la mairie.

Une demande de subvention sera faite auprès de la DETR.

Vote : 11 pour

**9) Validation des devis pour le logement locatif au-dessus de la mairie et demande de subventions en rapport**

L'entreprise « PAYAT » de Ferry effectuera les ouvertures et la maçonnerie qui vont avec, sur le logement pour la somme de **3 300€** TTC.

Concernant les travaux intérieurs, c'est l'auto entrepreneur M. LEDUC qui s'en chargera pour **2 000€** de main d'œuvre. La commune s'acquittera d'environ **1 000€** de matériaux.

Vote : 11 pour

**10) Validation des devis pour la création du logement « 3 cour de l'abbaye » et demande des subventions en rapport**

5 lots sont prévus : carrelage, menuiserie, électricité, plâtrerie, plomberie.

Après réunion de la commission des travaux, les choix suivants ont été validés par le conseil municipal :

- Pour le carrelage : l'entreprise Fabrice VIGOUROUX pour un montant de 7 136.86 € HT
- Pour la menuiserie : les 3 devis de l'entreprise PARRIN pour un montant de 15 064.64 € HT
- Pour plâtrerie-peinture : l'entreprise CHARLES ET VIGOUROUX pour un montant de 34 578.20 € HT
- Pour l'électricité : le devis de l'entreprise CHOPY pour un montant de 9 596.00 € HT
- Pour la plomberie : le devis de l'entreprise LAFONT G. pour un montant de 6 719.18 € HT

Le conseil municipal autorise le maire à faire les demandes de subvention pour ces travaux.

Vote : 11 pour

**11) Règlement intérieur**

Le règlement intérieur qui a été rédigé scrupuleusement vient d'être validé par le comité technique CDG43, 2 points de formulation sont à revoir mais n'empêchent pas de le valider préalablement en conseil et n'entravent pas son application.

Vote : 11 pour

**12) Compte Epargne Temps**

Sur demande des agents communaux, un compte épargne temps sera créé en fin d'année 2020, afin qu'ils puissent y mettre des jours de congés restants.

Ils pourront y mettre 20 jours à l'ouverture du compte, et 10 jours supplémentaires par années suivantes. Ils ne pourront pas cumuler plus de 60 jours au total. Ces jours épargnés ne pourront être pris qu'en récupération de temps, en congés, mais ne pourront être rémunérés.

Vote : 11 pour

**12bis) Aide aux communes du Var**

L'Association des Maires de France appelle les conseils municipaux à voter une aide aux communes des Alpes-Maritimes qui ont vécu les intempéries de ces derniers temps. Après discussion, le conseil décide de faire un don de **250€** qui permettra d'aider les communes à financer des réparations.

Vote : 10 pour

1 abstention

Après ces 13 points abordés à l'ordre du jour, Mme le Maire lève la séance.